



Assemblée générale

Distr. limitée
6 septembre 2017
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2017

5-11 septembre 2017

Point 8 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport et dates proposées pour la session
d'organisation et la session de fond de 2018**

Projet de rapport

Rapporteuse : Rita Le Diffard (Hongrie)

V. Installations et accessibilité

A. Utilisation des locaux de l'ONU

1. À sa 549^e séance, le 5 septembre 2017, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant l'utilisation des locaux de l'Organisation à New York ([A/72/116](#), par. 51).

Délibérations du Comité

2. Une délégation a proposé que lorsque des manifestations étaient organisées dans les locaux de l'ONU sur des sujets controversés concernant tel ou tel État Membre, le Secrétariat informe la mission permanente de l'État Membre en question. L'ONU étant l'organisation des États Membres et ceux-ci payant pour les installations de conférence, l'usage qui en était fait devrait recevoir leur aval. Un représentant du Secrétariat a expliqué que celui-ci n'avait ni les moyens ni l'autorité de contrôler la teneur des manifestations organisées dans les locaux de l'ONU. Son mandat à cet égard se limitait à s'assurer qu'elles étaient compatibles avec les buts et principes des Nations Unies et dénuées de tout caractère commercial, conformément à l'instruction administrative sur l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions ([ST/AI/416](#)).

B. Accessibilité

3. À la même séance, le Comité a examiné la partie du rapport concernant l'accessibilité des services de conférence ([A/72/116](#), par. 53 et 54).

